



DEMANDE de LICENCE ETALON WELSH

Cas des étalons français ou étrangers non approuvés

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les mâles inscrits au Stud Book Français du Poney et Cob Welsh peuvent demander une licence étalon à partir de 2 ans. Cette démarche est purement administrative.

L'obtention de la licence permet de demander un carnet de saillie pour produire en race pure.

Votre dossier doit comporter :

- la fiche de demande de licence étalon (téléchargeable sur www.poneywelsh.fr) sans oublier d'y faire figurer vos coordonnées pour vous joindre en cas d'anomalies dans le dossier
- le livret original du poney afin d'y apposer la preuve de l'obtention de la licence étalon
- ce livret doit être validé auprès de l'IFCE par un identificateur agréé (vétérinaire) et certifié en ligne
- les copies des pages comprenant les informations générales (nom, date et lieu de naissance, numéro SIRE...) les origines, le signalement et les vaccins (afin de pouvoir les conserver en archives)
- la copie de la carte d'immatriculation (attestation de propriété SIRE)
- un certificat vétérinaire attestant que le poney est anatomiquement apte à la reproduction et qu'il n'est pas porteur de tares génétiquement transmissibles visibles à l'examen clinique (cryptorchidie, défaut d'affrontement des mâchoires, tares oculaires, dermite estivale récidivante, abondance de suros...)
- un certificat de toisage effectué par le vétérinaire
- le règlement par chèque à l'ordre de l'AFPCW, 130 euros pour les adhérents AFPCW, 180 euros pour les non adhérents
- une enveloppe affranchie pour le retour du livret indiquant l'adresse de retour

Dossier à faire parvenir à Mme Gaëlle BEGOUIN

Haras de Bannes – Chemin du Noisillet – 37500 CINAIS

e-mail: harasdebannes@wanadoo.fr

Cas des étalons étrangers possédant une licence étrangère

Envoyez une copie de la licence étrangère à votre demande de carnet de monte auprès de l'IFCE. L'étalon sera automatiquement considéré comme approuvé en France

Pour information

Après obtention de la licence, la demande de carnet de saillie se fait auprès de l'IFCE

Il vous sera demandé :

- que le poney soit typé ADN (prélèvement à faire effectuer par le vétérinaire)
- la vaccination grippe, tétanos et rhino pneumonie à jour (primo vaccination et premier rappel minimum)
- les résultats négatifs des tests sanitaires suivant : artérite virale (tous les ans), métrite contagieuse (tous les ans) et anémie infectieuse (tous les trois ans)

Le carnet de saillie est valable pour une saison de monte